

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

MALE SELECTION OF THE CONTRACT	adre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du projet	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE
Communauté de Communes du Pays de Bi		
Collège Jean SEITLINGER à ROHRBACH-LES Création d'un parking enseignants et d'un a		
Desired to the Party of the Par		
	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou de	es) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	Communauté de Communes du Pays de Bi	tche
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	David SUCK, Président	
RCS / SIRET 2 0 0 0 6 9 4	4 1 0 0 0 1 8 Forme juridiqu	e Communauté de Communes
loigne	z à votre demande l'annexe obligatoi	
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea	u des seuils et critères annexé à l'article R.	. 122-2 du code de l'environnement et
THE RESERVE OF THE RESERVE OF	limensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard o (Préciser les éventuelles rubriques issues d	des seuils et critères de la catégorie
41.a	Construction d'une aire de stationnement or	uverte au public comprenant plus de 50
	places (59 places) et la création d'une aire de	dépose minute de 10 places
THE REPORT OF THE PARTY OF THE		
	4. Caractéristiques générales du projet	
	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1	du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évents	uels travaux de démolition	
Dans le cadre de l'aménagement de sécurit	é aux abords du collège Jean Seitlinger de R	ohrbach-lès-bitche, il est programmé de
des véhicules électriques.	prenant 55 places, une place PRM, une place	PMR et deux places pour la recharge
	olaires/automobilistes il est aussi programme	é la réalisation de 10 places en dépose
minute.	programme	in realisation de 10 places en depose

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce

formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet
Le projet a pour principal objectif d'améliorer la circulation aux abords du collège afin de séparer les différents flux de circulation et permettre aux collégiens d'accéder aux transports scolaires en toute sécurité. Il doit également permettre d'offrir une quantité de place suffisante aux enseignants. Plusieurs véhicules doivent actuellement se garer sur les espaces verts.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux La phase de travaux, d'une durée de 4 mois, prévoit :
- La création et l'aménagement des places de parking enseignant, - La création et l'aménagement des places en dépose minute, - La déminéralisation de la zone d'arrêt de bus, - La mise en place des plantations et espaces verts.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Dans sa phase d'exploitation, les espaces de stationnement seront utilisés pour le quotidien. Elles pourront servir lors de manifestations aux collèges ou au centre nautique de la Communauté de Communes à proximité

4.5 Dimensions et caractéristiques d	u projet et superficie globale de l'opération - précis Indeurs caractéristiques	
Surface de terrain Nombre de places de stationnemen Nombre de places en dépose minut	is	Valeur(s) 5800 m² 59 unités 10 unités
4.6 Localisation du projet  Adresse et commune(s)  d'implantation	Coordonnées géographiques 1 Long. 49	2°02'23"3 Lat. 07°16'31"4
rue de Montbronn - 57410 ROHRBACH - LES - BITCHE	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:  Point de départ:  Long	°'_"_ Lat°'_"_ °'_"_ Lat°'
i.7 S'agit-il d'une modification/exte 4.7.1 Si oui, cette installation	Joignez à votre demande les annexes n° 2 nsion d'une installation ou d'un ouvrage existan ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une éva	to Out No.

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	Le projet est situé à 900 mètres au SUD-OUEST de la ZNIEFF de type 1"Prairie à Rohrbach-les-Bitche". Voir annexe volontaire 1.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Un plan de prévention du bruit existe pour le département de la Moselle. Arreté préfectoral n°2018-DDT57/SABE/DAC N°3 du 27 juillet 2018 La commune de Rohrbach-Les Bitche est concernée par la RD662 qui a été classée en secteur impactant potentiellement plus de 100 personnes. La RD662 se situe à 600m au Nord du projet
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	Le site de monuments historiques le plus proche se situe à 5,5Km du projet  Voir annexe volontaire 2.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	Le site n'est pas dans l'emprise d'une zone à dominante humide. Voir annexes volontaires 1.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	La commune est couverte par un PPRN: Cavité, risque de carrières souterraines abandonnées, mouvement de terrain, zone de sismicité 2 (faible) risque de transport de matières dangereuses par canalisation (gaz - hydrocarbure) Arrêté n°48 CAB/SIDPC/2018 en date du 17/12/2018 portant approbation du Document départemental des risques majeurs de la Moselle
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	Le projet est situé en dehors de tout site pollués recensé au sein de la base de données BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	Le projet dse situe dans le périmètre éloigné de protection de captage d'eau potable. Voir annexe volontaire 3.
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
	Oui	×	Lequel et à quelle distance?  Le projet s'implante au sein de la commune. Les sites Natura 2000 les plus proche dont situé à environ 4,7km au Nord et au Sud-Est. Il s'agit au Nord de la Directive Habitats, faune, flore FR4100168 - PELOUSES À OBERGAILBACH et au Sud-Est FR4100208 - COURS D'EAU, TOURBIÈRES, ROCHERS ET FORÊTS DES VOSGES DU NORD ET SOUTERRAIN DE RAMSTEIN - Voir annexe volontaire 4.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez	complét	er le table	au suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	Le projet s'attache à équilibrer au maximum les déblais/remblais. Il apparaît à ce stade que le projet sera à l'équilibre.  Les éventuels terres excédentaires pourront être réemployé sur site comme sous-couche routière.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	Les apports en matériaux extérieurs ne visent pas à remblayer le terrain dans le cadre d'un déficit de matériaux, mais sont nécessaires pour assurer les caractéristiques mécaniques relatives aux couches de formes pour les voiries et les bâtiments.  Il apparaît à ce stade que ce projet sera à l'équilibre.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	Le site est déjà partiellement artificialisé (stationnement, arrêt de bus) et imperméabilisé sur une partie de son emprise.
Milieu nature			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	Le projet du nouveau parking sera aménager sur parcelle de 1800m² actuellement en prairie.
Risques	Est-il concemé par des risques technologiques ?	X	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	Le projet n'engendre pas de trafic mais permet de répondre à la demande de stationnement existante.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	$\boxtimes$		Un nouveau réseau sera créé et raccordé sur le circuit d'éclairage public existant.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X	Le site est situé dans l'emprise d'une zone de prescription archéologique.
	engenare-1-11 des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	X	Le site est actuellement partiellement artificialisé et occupé par des parcs de stationnement, d'arrêt de bus scolaire. Le nouveau parking enseignants sera implanté sur environ 1800 m² de prairie
approuvés	? Non⊠ Si oui, décriv		sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	<b>nces du projet identifi</b> <b>Non</b> X Si oui, décri		ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

négatifs notables du projet sur l'environnement ou le une annexe traitant de ces éléments) :	les caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets a santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre
Dans le cadre du projet, il est prévu de renforcer de de partie du parking existant. La surface végétalisée représ	diversifier les espaces végétalisés.Il est prévu de déminéraliser une grande sentera 2300 m².

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne justifie pas d'être soumis à évaluation environnementale car :

- Il s'implante sur des terrains déjà partiellement artificialisés,
- Le projet s'accompagne de la mise en place d'espaces végétales avec la déminéralisation d'une partie diu parking existant
- L'activité engendre peu d'émissions vers les différents compartiments de l'environnement (eau, air, sol),
- La gestion des eaux de pluie pour les aménagements neufs se fera par infiltration permettra de redonner une dynamique naturelle d'écoulement des eaux pluviales.

### 8. Annexes

## 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

# 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

- 1. ZNIEFF
- 2. Carte des monuments historiques
- 3. Carte des captages AEP
- 4. Cartes des sites Natura 2000
- 5. Vue aérienne

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

BITCHE

le, 05/04/2023

Signature

de Président, Danid SUCK



)---